Vers une association globale et une stratégie commune pour les relations entre l'Union et l'Amérique latine

2000/2249(INI) - 10/10/2001

La commission a adopté le rapport d'initiative de José Ignacio SALAFRANCA SANCHEZ-NEYRA (PPE-DE, E) sur les relations entre l'UE et l'Amérique latine. Elle invite le Conseil européen à adopter une stratégie commune de l'UE, soutenue par une dotation financière adéquate, pour refléter les priorités décidées lors du premier Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays de l'UE, de l'Amérique latine et des Caraïbes qui a eu lieu au Brésil en juin 1999. Dans le domaine politique, l'objectif doit consister à créer une assemblée transatlantique euro-latino-américaine, à signer une charte euro-latino-américaine pour la paix et à mettre en ouvre un partenariat politique et de sécurité euro-latino-américain. Le rapport indique également que le dialogue politique doit être actualisé au niveau ministériel. Dans le domaine économique, financier et commercial, la commission indique que les accords d'association en cours de négociation doivent être conclus avec le Mercosur et le Chili, et que des accords d'association devraient être conclus à moyen terme avec la Communauté andine et l'Amérique centrale. Elle souhaite qu'un accord de partenariat global interrégional soit conclu dans la perspective de la création d'une zone euro-latino-américaine de libre-échange à l'horizon 2010, puisqu'un tel accord apporterait un appui institutionnel au contenu du partenariat stratégique bi-régional décidé au Brésil et couvrirait tous les pays concernés. Il conviendrait par ailleurs de promouvoir l'intégration régionale et les échanges commerciaux au sein même de l'Amérique latine. Dans le domaine social et culturel, l'accent doit être mis sur la lutte contre la pauvreté, par l'établissement d'un plan global de lutte contre la drogue et la formation des membres des autorités judiciaires et policières permettant de garantir la poursuite judiciaire effective des délits en ce qui concerne le narcotrafic et les activités connexes. D'autre part, la nouvelle stratégie doit également avoir pour objectif de promouvoir les principes fondamentaux de l'UE, comme les droits de l'homme, la démocratie, la bonne gouvernance, la transparence et l'état de droit.